

## Assemblée générale de la Délégation du Calvados

### Rapport 2012

A chaque assemblée générale nous sommes tenus de faire un rapport d'activité et un rapport moral.

Il faut dire que cette réunion 2012 est importante au vu des événements politiques que nous avons traversés.

Cette année nous avons encore été sollicités pour participer à de nombreuses manifestations, à ce sujet, nous tenons à remercier tout particulièrement notre ami Jacques Lecornu, porte drapeau officiel de notre association qui est toujours présent quel que soit la météo au combien capricieuse dans notre région, aux différentes commémorations notamment à celles du 6 juin, anniversaire du débarquement de Normandie. A notre avis, ces commémorations sont pléthoriques, il est difficile de répondre à toutes les sollicitations. Puisque nous en sommes aux remerciements, nous adressons une pensée toute particulière aux généreux donateurs, pour ne pas les citer, Claude Dolley et monsieur Letanneur qui n'est pas Orphelin mais suite à un vœu a décidé de nous verser une somme importante au regard de notre comptabilité, il y en peut être d'autre parmi vous, notre trésorière étant à même de vous indiquer les noms et d'ailleurs elle remercie personnellement par courrier ces personnes.

Parlons un peu du fameux décret. Malgré la promesse écrite de monsieur Sarkozy que nous remercions au passage d'avoir si bien tenu sa parole. Il n'a pas vu le jour et pour cause. Il ne manquait paraît-il qu'une signature, on nous a tenu dans l'espoir jusqu'au dernier conseil des ministres, avant la mise en place du nouveau gouvernement. La promesse n'a pas été tenue, c'est une des plus grandes discriminations de notre histoire et nous pesons nos mots. Nous vivons toujours dans un système dans lequel il existe deux catégories d'Orphelins et Pupilles de la Nation. Pourtant, dans tous les cas le père, la mère ou les deux parfois sont Morts pour la France.

Cette discrimination est un camouflet à notre devise nationale : Liberté, Egalité, Fraternité.

La désillusion est bien présente, après toute cette bataille, tout ce travail, nous avons vécu difficilement ce mensonge d'état. Nous avons pourtant modifié notre revendication, en proposant de ne recevoir que la rente prévue par le décret de juillet 2004 et dans un premier temps uniquement pour les 39/45, cela aurait été facilement supportable financièrement.

Une des principales causes de la non signature de ce décret est le manque d'appui des Anciens Combattants, en particulier de l'UFAC. Ceci apparaît clairement dans une lettre de Mr Bernard Abbo, chef de l'Etat-Major du Président de la République et, avant l'élection Présidentielle dans un courrier de Mr Guillaume Lambert Chef de Cabinet de Mr Nicolas Sarkozy, responsable de son QG de campagne électorale. Il fallait en avoir le cœur net. Au cours d'une réunion à Paris le 12 juillet dernier avec Monsieur Gougat Président de l'Ufac, monsieur Gougat déclare avec force que la responsabilité de la non parution du décret nous concernant incombe à l'état et non pas à l'Ufac. Il a ajouté qu'à l'avenir elle défendrait notre dossier lors de l'élaboration du budget de l'état.

Quelles en furent les raisons, pressions ou pas des anciens combattants, allez savoir. Ne pas oublier pourtant qu'eux sont revenus vivants, nos parents par contre sont morts ce qui, a rendu plus qu'aléatoires notre début dans la vie active.

Autre exemple de l'intérêt que portent les élus de toutes origines politique à notre revendication, nous avons écrit à l'ensemble des candidats de notre région, une seule réponse reçue.

D'ailleurs la sanction est tombée, cruelle défaite pour Mr Sarkozy et son gouvernement. On peut le regretter car cela nous oblige à changer d'interlocuteurs et à refaire une partie du chemin parcouru ainsi que le travail du bureau national et des présidents de délégation.

Que conclure si ce n'est de citer une formule célèbre : « Nous avons perdu une bataille mais pas la guerre ».

Plus de cinq années de promesse, de luttes, de travail, la grande question est, sera, de savoir quoi faire dans l'avenir. Faut-il continuer, espérer cette fameuse reconnaissance. Toutes nos motions, nos travaux sont à réorganiser, en partie toutefois. En effet, les traces de nos actions existent, les nouveaux élus sont en possession du dossier. Peut être aussi avons-nous été naïfs, pas assez fermes envers ceux qui nous ont endormis et trompés. Dernièrement nous avons été reçus par Monsieur Christian Eckert rapporteur du budget à l'Assemblée. Il a reconnu la spécificité de notre dossier et s'est engagé à intervenir en notre faveur intervenir en notre faveur.

2013 sera une année charnière, de part les statuts de notre association, le bureau est démissionnaire, les membres actuels étant rééligibles. Ce bureau sera probablement modifié, élargi, ce qui est souhaitable. S'engager, prendre une responsabilité est parfois difficile mais, mais les postes ne sont pas trop contraignants, c'est plus un rôle de conseiller et de contrôle des décisions du président ainsi qu'envers les orientations et les actions à entreprendre.

Petite mise au point, en ce qui concerne les demandes d'aides financières, notre rôle consiste à envoyer les dossiers vierges aux demandeurs, de les vérifier et ensuite de les transmettre à l'Onac et à la Fédération Maginot. Le président de notre délégation ne participe pas aux commissions, il n'a pas la possibilité d'influencer les décisions. D'autre part, il nous a été rappelé par notre bureau national que ces aides ne seront allouées qu'une seule fois, ce n'est malheureusement pas une rente annuelle. Il faut signaler que les montants ont fortement baissés, les budgets des divers organismes sont revus à la baisse.

Nos finances sont saines grâce à la gestion de notre trésorière, et à la fidélité de nos adhérents. Rappel sur 25 euros plus de la moitié est utilisé pour le journal et la rétrocession au bureau national, nous fonctionnons avec le reste. Nos dépenses sont uniquement d'ordre administratif, les membres du bureau étant totalement bénévoles et pas rémunérés. Vous pouvez consulter le dossier ci-joint qui est le reflet du travail de quelques mois. Nous recevons énormément de courriers auquel il faut répondre, des messages via internet à imprimer, des dossiers à construire ainsi qu'une grande quantité de photocopies à effectuer.

Pour conclure, une information, certains d'entres nous pensent qu'il n'est plus nécessaire de faire partie de notre association compte tenu qu'ils ont fait une demande d'indemnisation dans le passé.

Cette demande ne concernait que le décret de 2004, pour ceux qui n'ont pas été indemnisés ces dossiers sont caduques, classés sans suite. En cas de reconnaissance de l'état, d'extention éventuelle des décrets existants, il faudra à nouveau effectuer une demande officielle, cela sera fait pour nos adhérents, pour les autres le risque de ne pas être au courant est probable, même certain.

Y a-t-il des questions sur ce rapport ?

Nous allons procéder au vote de ce rapport et passer au bilan financier.